

# Rapport mensuel BKB Sustainable – Swiss Bonds SBI ESG AAA-BBB X CHF

## Portrait du fonds

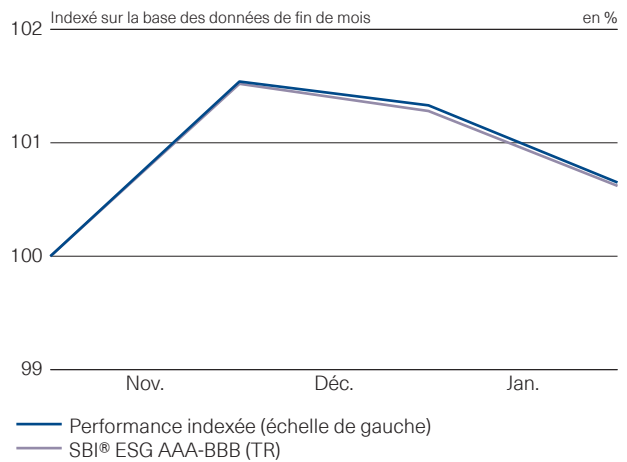
L'objectif de placement du fonds est de répliquer passivement l'indice SBI® ESG AAA–BBB TR (indice de référence) et de réaliser une performance correspondant à son évolution. Les émetteurs sont sélectionnés sur la base de trois critères. Pour être incluse dans l'indice, une obligation doit faire partie du SBI® AAA–BBB TR et son émetteur doit avoir une note d'impact ESG supérieure ou égale à C+ sur une échelle de A+ à D– (approche du meilleur de la classe). En outre, tous les instruments sont soumis à des restrictions de vente dans les secteurs suivants (exclusions): divertissements pour adultes, alcool, armement, jeux de hasard, génie génétique, énergie nucléaire, charbon, tabac et sables bitumineux. De plus, les instruments ne doivent pas être recommandés à l'exclusion par l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) et doivent satisfaire à l'évaluation du Pacte mondial des Nations unies (PMNU).

Ce placement s'adresse aux investisseuses et investisseurs qui

- souhaitent un rendement courant à partir d'obligations;
- ont un horizon de placement situé entre court et moyen terme;
- sont prêts à accepter des fluctuations temporaires des cours des parts de fonds;
- souhaitent investir leur fortune selon les critères ESG de la SIX Swiss Exchange.

Nom du fonds	<b>BKB Sustainable – Swiss Bonds SBI® ESG AAA-BBB</b>
Classe de parts	BKB Sustainable – Swiss Bonds SBI® ESG AAA-BBB X CHF
N° ISIN	CH1356584677
N° de valeur	135 658 467
Code Bloomberg	BSWBSX2 SW
Date de lancement de la classe d'actions	16.10.2024
Date de lancement du fonds	16.10.2024
Monnaie du fonds / de la classe de parts	CHF/CHF
Commission de gestion p.a.	0.00%
Total Expense Ratio (TER) p.a.	n.d.
Nom de la société de gestion	UBS Fund Management (Switzerland) AG
Banque dépositaire	UBS Switzerland AG, Zurich
Représentants de la gestion du portefeuille	Basler Kantonalbank
Clôture de l'exercice	31 décembre
Distribution	aucune
Prime d'émission	0.45%
Prime de sortie	0%
Achat/vente	quotidiens
© Basler Kantonalbank	Telefon 061 266 33 33 www.bkb.ch

## Performance (Classe de parts B X CHF; base CHF, après déduction des commissions)<sup>1</sup>



Le graphique relatif à la performance ne sera créé que 3 mois après le lancement du fonds.

en %	2023	2024	2025 LTD <sup>3</sup>	YTD <sup>2</sup>	1 an	3 ans	5 ans	Ø p.a. 3 ans	Ø p.a. 5 ans
Fonds	n.d.	n.d.	-0.67	0.60	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
SBI® ESG AAA-BBB (TR) <sup>4</sup>	n.d.	n.d.	-0.65	0.70	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

<sup>1</sup> Ces chiffres se réfèrent au passé et ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ils ne tiennent pas compte des commissions et frais lors de souscription ou de rachat. Source des données et graphiques (sauf indication contraire): UBS Asset Management.

<sup>2</sup> YTD: year-to-date (depuis le début de l'année)

<sup>3</sup> LTD = depuis le lancement

<sup>4</sup> SBI® ESG AAA-BBB (TR) dans la monnaie de la classe d'actions (sans frais)

## Détails concernant la classe de parts

Valeur d'inventaire CHF (31.01.2025)	100.60
12 derniers mois (CHF) – maximum	101.85
– minimum	99.45
Fortune totale du fonds (CHF en mio.)	29.27
Part de la fortune du fonds (CHF en millions)	29.27
Duration modifiée	7.35

## Chiffres clés

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité <sup>1</sup>			
– Fonds	n.d.	n.d.	n.d.
Sharpe Ratio	n.d.	n.d.	n.d.
Tracking Error	n.d.	n.d.	n.d.
Beta vs. SBI® ESG AAA-BBB (TR)	n.d.	n.d.	n.d.

<sup>1</sup> Ecart-type annualisé



**Ventilation par structure des échéances (en %)**

1-3 ans	19,1
3-5 ans	22,8
5-7 ans	16,2
7-10 ans	17,6
10-15 ans	11,4
15-20ans	5,9
plus de 20 ans	7,0

**Ventilation par qualité du crédit (en %)**

AAA	54,2
AA+	4,3
AA	10,5
AA-	4,9
A+	3,0
A	6,9
A-	5,7
BBB+	1,4
BBB	7,0
BBB-	0,2
Autres	1,9

**Ventilation par grands débiteurs (en %)**

Pfandbriefbank schweizerischer Hypothekarinstitute AG	15.91
Pfandbriefzentrale der schweizerischen Kantonalbanken AG	14.77
Swiss Confederation Government Bond	13.95
City of Zurich Switzerland	2.06
Canton of Geneva Switzerland	1.45
Roche Kapitalmarkt AG	1.25
Luzerner Kantonalbank AG	1.24
Zuercher Kantonalbank	1.18
Basellandschaftliche Kantonalbank	1.15
Amag Leasing AG	1.08



**Les présentes informations sont fournies à titre commercial et indicatif.** Le présent document a été établi par UBS Fund Management (Switzerland) AG à la demande de la Basler Kantonalbank (BKB).

Nous déclinons toute garantie quant à son contenu et toute responsabilité pour des pertes découlant de l'utilisation de ces informations. Le document est fourni à titre d'information et exclusivement destiné à être utilisé par son destinataire. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation d'achat ou de vente d'instruments financiers ou de services bancaires et n'exempte pas le destinataire de sa propre évaluation. Le présent document ne peut être reproduit en tout ou partie sans autorisation. Il ne s'adresse explicitement pas à des personnes dont la nationalité ou le domicile leur interdit l'accès à de telles informations en vertu de la législation applicable. En particulier, ni le présent document ni des copies de celui-ci ne peuvent être expédiés ou emportés aux Etats-Unis ni être remis aux Etats-Unis ou à une US Person (au sens du Règlement S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version applicable). Tout placement s'accompagne de risques, notamment de fluctuation de valeur et de revenu. La performance passée ne saurait constituer un indicateur fiable des résultats futurs. La performance représentée ne tient pas compte des éventuels frais et commissions perçus lors de la souscription et du rachat de parts de fonds. Les commissions et les frais pénalisent la performance. Des parts de fonds ne peuvent être acquises que sur la base des prospectus et contrats de fonds les plus récents, le document d'informations clés et du dernier rapport annuel (ou semestriel, si celui-ci est plus récent). Ces documents contiennent des informations plus complètes et détaillées sur les risques, les commissions, les coûts et les charges supportés par l'investisseur et devraient donc être lus attentivement avant un placement. Le prospectus et le contrat de fonds, le document d'informations clés, ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès de la Banque BKB ou d'UBS Fund Management (Switzerland) AG, Case postale, CH 4002 Bâle. Vous trouverez de plus amples informations sur les notations de fonds et les distinctions mentionnées dans le présent document au lien [www.bkb.ch](http://www.bkb.ch).

Copyright © 2025 Basler Kantonalbank (BKB). Tous droits réservés.



## Glossaire

### Benchmark

Indice par rapport auquel on mesure la performance d'un fonds de placement. Egalement appelé «indice de référence».

### Alpha

L'alpha d'un fonds représente la surperformance de celui-ci par rapport à un indice de référence. Si un fonds affiche invariablement un alpha élevé, cela peut être l'indication d'une gestion compétente. Si le rendement de l'indice de référence est de 12% et celui du portefeuille de 14%, la surperformance (alpha) est égale à  $14\% - 12\% = 2\%$ . Comparer avec Bêta.

### Bêta

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un fonds de placement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un fonds de placement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative. Cependant, plus la corrélation entre l'indice de référence et le fonds de placement sera forte et plus cette approximation sera réduite.

### Duration

La duration indique en années la durée d'immobilisation du capital d'une obligation. Contrairement à la durée de vie résiduelle, le concept de duration tient également compte de la structure temporelle des retours de capitaux (par ex. paiement de coupons). La duration moyenne du portefeuille résulte de la moyenne pondé-

rée de la duration des divers titres. La «duration modifiée», dérivée de la duration, permet de mesurer le risque des obligations et des portefeuilles obligataires et leur sensibilité aux variations de taux. Ainsi, une modification du niveau des taux d'intérêt de 1 point à la hausse (baisse) entraîne une baisse (hausse) en pourcentage correspondant approximativement à la duration modifiée. Exemple: la duration modifiée d'un fonds obligataire est de 4,5 et le rendement théorique à l'échéance de 5,3%. Si, suite à une baisse de taux, le rendement théorique à l'échéance recule d'un point à 4,3%, le cours du fonds augmentera d'environ 4,5%. Dans le cas des fonds obligataires et de diversification des actifs, la duration est indiquée pour tous les titres à revenu fixe.

### Ratio de Sharpe

Le ratio de Sharpe indique l'écart (positif ou négatif) de performance par rapport au taux d'intérêt sans risque (le taux d'intérêt servi sur les comptes d'épargne) auquel un investisseur peut s'attendre par unité de risque (volatilité). Le taux d'intérêt sans risque varie selon les monnaies.

### Dérive (tracking error)

Mesure de l'écart de performance d'un fonds par rapport à la performance d'un indice de référence sur une période de temps donnée. La dérive est d'autant plus faible que la gestion du fonds est passive.

### Volatilité

Dans la théorie du portefeuille, on mesure le risque d'un placement par l'amplitude de sa volatilité. Le risque et le rendement sont directement liés: la théorie du portefeuille de Markowitz stipule qu'on ne peut obtenir un rendement plus élevé qu'au prix d'un surplus de risque.